

Approfondir la Paracha : NOA'H

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyaou ben Simha, Clarisse Bat Rivka
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

Et si Adam était végétarien

« Tout animal vivant sera destiné à votre consommation, comme la verdure, Je vous donne tout »

Le fait que le Texte destine les animaux à la consommation de Noa'h « tout comme la verdure », cela pousse nos Sages (Sanhedrin 59b) à apprendre que la viande était interdite à Adam Harichon et fut désormais autorisée à Noa'h et ses descendants, au même titre que la verdure et le végétal l'étaient déjà.

Dans la Parachat Berechit, cette défense de consommer l'animal est en allusion dans le verset où Hachem dit à Adam Harichon : « Voici, Je vous donne toute verdure qui est sur la surface de la terre et tout arbre qui contient des fruits, pour vous, ils seront à la consommation et pour tous les animaux... »

Le verset ne dit pas : « Je vous donne toute verdure... *et tous les animaux* », mais : « Je vous donne les légumes et *pour tous les animaux* », ce qui suggère que seul le végétal n'était autorisé à Adam Harichon ainsi qu'aux animaux.

Mais la consommation de la viande était interdite.

(Pour les détails du débat Talmudique autour de ce sujet, se conférer à la Guemara Sanhédrin 59b)

Question 1

Dans son commentaire sur le premier verset de la Paracha de Berechit, Rachi dit qu'Hachem n'a pas autorisé à l'Homme de mettre à mort un animal pour le manger. On peut en déduire que ce qui était interdit, c'était de « mettre à mort » un animal. Mais si l'animal était déjà mort, il était permis de le manger.

Comment Rachi sait-il cette nuance, alors que le Texte laisse entendre que seul le végétal était autorisé et que toute viande était donc interdite sans distinction ?

Réponse 1 : Nous savons par ailleurs que Hachem a interdit à Adam Harichon de consommer le membre d'un animal vivant. Or, si tout animal était aussi interdit à la consommation, il aurait été évident que le membre d'un animal vivant serait interdit, au même titre que l'animal, car quelle différence ?

Dans un tel cas Hachem n'aurait donc pas eu d'intérêt d'interdire à Adam le membre d'un animal vivant, cet interdit étant déduit de l'interdit de consommer l'animal.

Ainsi, si Hachem trouve malgré tout nécessaire d'interdire le membre d'un animal vivant à Adam, c'est qu'il aurait pu se tromper et le permettre. Or, une telle erreur ne pourrait être envisageable que si un certain type d'animal était autorisée, ce qui rendrait une erreur possible. Il s'agit donc bien de cet animal mort de lui-même, qui était autorisé. D'où le risque de se tromper à penser que peut-être que le membre d'un animal vivant aussi était autorisé, ce qui justifie le besoin de l'interdire (Mizra'hi)

Réponse 2 : En réalité, l'essentiel de l'interdit c'est effectivement de tuer l'animal. Si un animal était mort de lui-même il était autorisé, comme le dit Rachi. Quant à la question de savoir

pourquoi la Torah ne fait pas de différence, la réponse est que si la Torah avait laissé les choses dans cet état, l'Homme aurait privé les animaux de leurs nourritures et auraient empêché leur subsistance, pour qu'ils meurent d'eux-mêmes et qu'ils puissent les consommer. Aussi, au final la Torah a dû néanmoins interdire toutes les viandes sans faire de différences. (Gour Aryé)

Réponse 3 : Quand Hachem autorisa la viande à Noa'h, Il lui dit : « Tout animal vivant sera pour vous à la consommation, comme les végétaux ». Pourquoi le Texte précise « Tout animal vivant... » ? Si c'est pour signaler qu'un animal qui est mort de lui-même n'est pas autorisé à Noa'h, cela n'est pas vrai ! Noa'h avait le droit de consommer une viande morte d'elle-même. Ce type de viande n'a été interdit qu'après le don de la Torah. Ainsi, cet ajout vient signifier qu'au contraire, si l'animal est mort de lui-même, il aurait été permis même à Adam Harichon de consommer de sa viande. Mais si l'animal est encore *vivant*, et qu'il fallait le tuer pour en manger, alors telle chose était interdit à Adam Harichon, mais devient à présent autorisé à Noa'h et sa descendance.

Ainsi, il en ressort que c'est l'ajout de « tout animal *vivant* est (à présent permis) à la consommation » qui a orienté la lecture pour comprendre qu'un animal mort de lui-même a toujours été permis. Mais c'est l'animal vivant qu'il faut tuer pour manger, qui devient désormais permis à Noa'h. Une telle viande ayant été interdite à Adam Harichon. (Maskil LeDavid)

Question 2

Pourquoi la viande fut-elle interdite à Adam Harichon ? Pourquoi fut-elle autorisée à Noa'h et ses descendants ? Si Hachem a justifié de l'interdire, comment comprendre ce "changement" d'opinion ?

Réponse 1 : Il était prévu que la viande soit autorisée à Adam Harichon également. Néanmoins, Hachem savait, dans Son Omniscience, que la génération du Déluge allait venir et que Noa'h allait investir de grands efforts en faveur des animaux à l'intérieur de l'arche. Aussi, Hachem voulait accorder à Noa'h une récompense pour son investissement. Cette récompense serait de lui accorder les animaux, pour qui il s'est investi, à la consommation. Aussi, pour que ce soit une récompense, il fallait interdire la viande dans un premier temps et la permettre à Noa'h. De la sorte, il a pu apparaître que la consommation de la viande soit bien une récompense pour Noa'h. (Radak)

Réponse 2 : Le fait de mettre à mort un animal pour le manger était considéré comme un acte de cruauté. En effet, les animaux ont eux aussi, une certaine grandeur, les rapprochant de l'Homme. Ils sont dotés de la capacité à se mouvoir. Bien plus, ils éprouvent des ressentis tels que la peine ou la joie, au point de savoir fuir les dangers. Aussi, ils ont bien une certaine intelligence. De sorte que tuer les animaux et les manger constitue une forme de cruauté.

Néanmoins, lors de la génération du Déluge, lorsque fut décrété l'anéantissement de toute chaire, sous l'Ordre divin, Noa'h rassembla un échantillon de toute espèce animal dans l'arche. C'est ainsi que le règne animal fut préservé, grâce à l'Homme, en

l'occurrence Noa'h. Dès lors, la consommation des animaux lui fut autorisée puisqu'il est à l'origine de leur survie. (Ramban)

Réponse 3 : Comme l'explication du Ramban, l'interdiction de la viande était liée à la cruauté que contenait tel acte. Quant à savoir pourquoi la viande fut autorisée à Noa'h, c'est que les générations qui ont suivies Adam Harichon se sont perverties, jusqu'à atteindre la déchéance la plus totale, lors de la génération du Déluge. Alors, en tant que remède à cette déchéance, Hachem autorisa à l'Homme la consommation de la viande. En effet, tant que l'Homme ne pouvait pas consommer des animaux, sa supériorité sur le règne animale n'était pas suffisamment claire. Aussi, cela pouvait mener l'Homme à s'identifier à l'animal et se comporter comme lui. D'où la possibilité d'en venir à de telles perversions.

Mais, le fait que l'Homme puisse manger l'animal, lui donne un rang plus élevé et supérieur à l'animal. Conscient de sa noblesse, il y a tout à espérer qu'il ne se comporte pas comme l'animal. Aussi, après le Déluge, l'autorisation de consommer l'animal devint nécessaire pour prévenir la déchéance humaine.

(Rabbi Yossef Albo)

Réponse 4 : Encore comme le Ramban, la viande fut interdite à Adam Harichon du fait de la cruauté de cet acte. Mais Hachem autorisa la consommation de l'animal après le Déluge également comme remède à la déchéance des générations précédentes. Mais d'après cette explication, le remède se situe dans le fait que l'Homme est doté d'une conscience morale. Ce qui lui crée le besoin de sentir que ce qu'il fait est juste et bien. C'est une manière d'apaiser sa conscience, de se donner bonne conscience. Aussi, même les plus grands impies se trouveront des justifications pour se prouver à eux-mêmes qu'au fond, ce sont des gens bien.

Si la consommation de l'animal était resté interdit, il y aurait le risque que les méchants commettent les pires méfaits vis-à-vis des humains. Et pour se donner bonne conscience, ils développeront une sorte de respect et de pitié vis-à-vis de l'animal. De la sorte, ils se persuaderont qu'ils sont au fond des gens avec de la valeur. Ce qui les "autoriserait" à poursuivre leur méfaits, sous couvert de ce prétexte de respect du règne animal. Pour éviter ce travers, Hachem autorisa la consommation de l'animal. De la sorte, tout le monde peut manger l'animal. Cela réduirait donc l'attitude perverse décrite plus haut, puisqu'il y a de grandes chances que même les impies consomment la viande, comme tout le monde. (Rav Kook)

Réponse 5 : Lors de la création des animaux, au 6ème jour, ces derniers n'ont pas été bénis, contrairement aux poissons, volatiles et à l'Homme, qui furent bénis. Rachi explique que Hachem n'a pas béni les animaux, pour ne pas que le serpent, qui est appelé à être maudit, soit inclus dans la bénédiction des animaux.

Cette Bénédiction consiste notamment à pouvoir fructifier et se multiplier.

Cela explique pourquoi les animaux aient été interdits à la consommation. Pour ne pas que les Hommes se mettent à chasser les animaux pour les manger, ce qui entraînerait la disparition du règne animal. En effet, n'ayant pas été bénis, les animaux ne disposent pas de la capacité à se renouveler et se multiplier, provenant de la bénédiction. Aussi, à force de les manger, ils finiront par disparaître.

Mais, à la sortie de Noa'h et de tous les animaux de l'arche, Hachem bénit alors désormais les animaux également. En effet, le serpent ayant été déjà maudit, il ne sera plus inclus dans la bénédiction, puisqu'il en a déjà été repoussé. Et puisque les animaux ont été bénis, ils disposent donc à présent de la capacité

à se renouveler. Le risque qu'ils ne disparaissent à force d'être chassés n'intervient plus. Aussi, Hachem peut à présent en permettre la consommation à l'Homme. (Maharal de Prague)

Réponse 6 : Hachem a créé en l'Homme la nécessité de manger, en vue de raffiner et de réparer la matière, en élevant les parts de sainteté qu'elle contient. Or, Hachem demanda à Adam de nommer tous les animaux. Par cet acte là seul, il apporta l'élévation des animaux. Il devint donc inutile d'en manger pour les élever. Mais l'Homme devait néanmoins manger les végétaux qui n'ont pas été nommés par Adam et n'ont donc pas été réparés. Puis survint la faute d'Adam, le Monde fut dégradé, le Bien et le Mal se mélangèrent. Il fallait à présent que l'Homme mange les animaux pour élever les parts de sainteté qu'ils contiennent. Mais le Mal était alors trop important, au point que si l'Homme mangeait de l'animal, non seulement il n'arriverait pas à l'élever, mais en plus il s'enfoncerait lui-même dans la matière. C'est pourquoi, l'animal resta encore interdit. Mais quand Hachem envoya le Déluge, ce cataclysme apporta une certaine purification au monde et le Mal diminua en certaine mesure. Dès lors, il devint possible que l'Homme élève l'animal en en consommant la chair, sans risquer de s'enfoncer dans la matière. La viande lui devint donc permis. A l'exception des animaux non cachés, concernant lesquels, si l'Homme en mange, la dimension matérielle dominera en lui sans qu'il ne puisse leur apporter de réparation. (Ben Yehoyada, au nom du Ari Zal)

Question 3

La Torah relate que Kaïn apporta une offrande végétale et Hevel offrit de l'animal.

Si les animaux étaient interdits à la consommation,

Comment Hevel a-t-il pu offrir à Hachem un animal ?

N'est-ce pas qu'il est interdit d'offrir pour Hachem ce qui est interdit pour l'Homme ?

Réponse 1 : Offrir un sacrifice constitue un acte d'offrande et de don à Hachem. On prend une partie de nos biens pour l'offrir à Hachem. Cela n'était pas interdit, car cela s'inscrivait dans le cadre du Service d'Hachem.

Ce qui était interdit c'était de *consommer* un animal, acte de profit personnel. (Yefé Toar, Méiri, Seforno et d'autres)

Réponse 2 : Introduisons une autre question. Pourquoi la Torah interdit-elle la viande à Adam par la Parole Divine lui autorisant les végétaux ? Pourquoi user de cette forme indirecte ? Hachem aurait pu interdire explicitement la viande en disant : « Tu ne mangeras pas de viande » !

Rabbi Bounam de Pchis'ha apporte une interprétation innovante de ce sujet qui lui permet de répondre à plusieurs questions. Il dit qu'à l'origine, quand Hachem créa le monde, ni les végétaux, ni l'animal n'avait de goût. On ne pouvait tout simplement pas en manger. Puis Hachem permit à Adam de manger les végétaux.

Par cette permission, Il donna un goût alimentaire aux végétaux. A présent, on peut en manger. Mais les animaux n'ont pas reçu encore de goût. L'Homme ne pouvait pas en manger. Aussi, il n'était pas nécessaire d'interdire la viande puisqu'elle n'était pas consommable par l'Homme. Quand vint Noa'h, Hachem lui permit la viande, en y créant le goût permettant d'en manger. De la sorte, ce n'est pas que Adam avait l'interdiction de manger de la viande, mais c'est qu'il ne pouvait pas en manger. Hevel pouvait donc bien apporter un animal en offrande. Car même s'il ne pouvait pas en consommer, l'animal restait bien une offrande plus louable que le végétal.